# 67<sup>e</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

# Déclaration de la délégation de la République du Congo à la Troisième Commission

délivrée

par Mme. Melaine Aurestie NSATOUNKAZI MPOMBO

Point 28a de l'ordre du jour Promotion de la femme

New York, le 15 Octobre 2012

Vérifier au prononcé

## Madame la Présidente,

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre Commission. Je suis convaincu que fort de votre expérience, vous conduirez les présents travaux avec succès

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Hussein HANIFF, Représentant Permanent de la République de Malaisie auprès des Nations Unies, pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de la 66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.

## Madame la présidente,

Je remercie le Secrétaire Général des Nations Unies pour ses rapports, au titre du point 28 à l'ordre du jour, notamment A/67/220 et A/67/227 qui indiquent que la condition de la femme dans le monde s'est améliorée au fil des années. Cette évolution remarquable est le fruit de la volonté de la Communauté Internationale, des Institutions des Nations Unies, des Organisations Non Gouvernementales, ainsi que de la Société Civile, à œuvrer en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme.

Cependant, cette évolution positive ne doit pas occulter les défis auxquels la femme continue à faire face dans l'accomplissement de son destin, je voudrais parler particulièrement de la femme en milieu rural et les travailleuses migrantes qui sont encore soumises à de nombreuses contraintes qui fragilisent leur vécu quotidien.

## Madame la Présidente,

L'amélioration de la condition de la femme demeure parmi les préoccupations constantes du Gouvernement congolais. En effet, la problématique sur la condition de la femme est une question vitale pour toute société et plus encore lorsqu'il s'agit de la femme en milieu rural.

Nul n'ignore que la problématique de l'égalité du genre s'impose dans ce secteur en véritable enjeu de développement humain durable. Il existe, plusieurs textes nationaux garantissant, entre autres, l'égalité et la promotion de la femme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès des femmes à la propriété foncière, et à l'emploi, ainsi qu'à tous les droits y afférents. Ces textes et d'autres mécanismes institutionnels participent de l'action du Gouvernement de mon pays d'autonomiser les femmes, de réduire les inégalités entre les sexes et de favoriser leur participation au processus politique, économique et culturel.

Par décret n°99-289 du 31 décembre 1999, le Gouvernement congolais a mis en place un Centre de recherche, d'information, d'éducation, de formation et de documentation sur la femme Ce Centre de recherche est un établissement public et un lieu d'accueil, d'échanges d'informations, d'éducations, de formation et de communication sur toutes les questions concernant les femmes congolaises et les femmes étrangères vivant en République du Congo.

Aussi, mon pays a créé un Département spécifique chargé de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

Depuis deux ans, le Ministère de la Promotion de la Femme s'est investi dans la réalisation de plusieurs activités tendant à traduire dans la société congolaise l'action gouvernementale contre la discrimination à l'égard des femmes

Un projet de loi sur la parité homme- femme est en cours d'adoption par le Parlement

En vue de renforcer le système national de promotion et de protection des droits des femmes, deux sessions de sensibilisation ont été organisées en 2011 à Brazzaville et à Ouesso, localité située dans la partie Nord du Congo.

Dans la même dynamique, le Département en charge de la femme a mis à la disposition du public des DVD portant les titres suivants « Les défis de l'autonomisation des femmes en République du Congo », « L'indélébile », « Héritage », « Scolarisation des filles », « Non, pas ma fille »

En matière d'équité de genre et d'élimination des violences faites aux femmes, le Gouvernement de mon pays a renforcé les activités d'appui à la Politique Nationale Genre. Dans ce cadre, plusieurs activités de vulgarisation de cette politique ont été menées dans les principales villes du pays. La politique Nationale Genre a été traduite en langues nationales (lingala et kituba) afin de permettre une meilleure vulgarisation.

#### Madame la Présidente,

Le Congo a également mené des actions de mobilisation sociale en faveur de la femme. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration d'un projet de loi visant la prise en charge socio-économique de la femme victime des violences sexuelles ;

- l'organisation des tribunes radiotélévisées sur les violences à l'égard des femmes ,
- la célébration de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la célébration de la Journée mondiale de la tolérance "zéro" contre les mutilations génitales féminines, le 6 février de chaque année;
- l'organisation des causeries-débats à l'intention des élèves du deuxième cycle du secondaire ,
- la réalisation de l'étude sur les stéréotypes sexistes contenus dans les manuels de français et de mathématiques au programme dans les cycles primaire et secondaire et validation de l'étude,
- la réalisation de l'étude sur le harcèlement sexuel à l'Université, etc

En outre, plusieurs activités ont été organisées, cette année, dans le cadre de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes autochtones et de la lutte contre le VIH/Sida

Mon pays et toutes les parties prenantes s'investissent dans l'élaboration de la mise en œuvre des politiques plus hardies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment par la prise des mesures qui visent à briser les préjugés socioculturels profondément ancrés dans les mœurs.

## Madame la Présidente,

En ce qui concerne la coopération avec les organismes internationaux et régionaux et de coopération technique en matière de promotion et de protection des droits de la femme, le Gouvernement congolais a soumis le document complémentaire de son 6<sup>ème</sup> rapport au Comité d'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes, en octobre 2011.

Ce 6<sup>ème</sup> rapport a été présenté, en février 2012, devant le Comité sur les droits des femmes. Si la constitution congolaise, confortée par d'autres instruments juridiques pertinents nationaux, régionaux et internationaux, consacre l'égalité de tous les citoyens, il faudrait concéder que des défis majeurs restent encore à relever pour que la femme congolaise puisse jouir de la plénitude de ses droits.

De même, la communauté internationale est instamment invitée à soutenir les initiatives et les actions multiformes de l'entité ONU-Femme des Nations Unies, en s'engageant dans une dynamique plus solitaire en faveur des droits de la femme.

#### Je vous remercie.